
Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 décembre 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe

M^e Marie-Hélène Bourque, greffière adjointe

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

20-576

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

1.1 RÉFLEXION

20-576 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC – 342, rue de Normandie – Zone H-230 –
302, 304, 306, 308, 310 et 312, rue Narbonne – Zone A-806

20-577 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 10 NOVEMBRE 2020

2. ADMINISTRATION

20-578 2.1 AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE
– ENTENTE TRIPARTITE RELATIVE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT
DE LOYER – PÉNURIE DE LOGEMENTS SOCIAUX

20-579 2.2 AFFECTATIONS DE SURPLUS – MODIFICATIONS DE DIVERSES
RÉSOLUTIONS

20-580 2.3 ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA
VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2020-2021

20-581 2.4 ADJUDICATION – FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE –
QUARTIER VILAMO – PROJET SI-20- 188, LOT 2

20-582 2.5 PROVISION – FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE –
QUARTIER VILAMO – PROJET SI-20-188, LOT 2

-
-
- 20-583 2.6 DÉPÔT – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2021
- 20-584 2.7 APPROBATION – BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL
- 20-585 2.8 DÉPÔT – CONTRIBUTION PROVISoire – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – ANNÉE 2021
- 20-586 2.9 DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2020
- 20-587 2.10 DÉPÔT – REGISTRE – DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE
- 20-588 2.11 APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – ACHAT ET LOCATION D'ÉQUIPEMENTS – SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 20-589 2.12 DÉSIGNATION – FOURRIÈRE MUNICIPALE EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
- 20-590 2.13 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – AVENUE DU MONT-SAINT-BRUNO
- 20-591 2.14 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE BELLEVUE
- 20-592 2.15 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – AVENUE DU PARC
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 20-593 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 20-594 3.2 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER
- 20-595 3.3 APPROBATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
- 20-596 3.4 RACHAT DES OBLIGATIONS AU MOMENT DU REFINANCEMENT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-433
- 20-597 3.5 AFFECTATIONS DE SURPLUS AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020 – MODIFICATIONS
- 20-598 3.6 AFFECTATIONS DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS
- 20-599 3.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA CESSION DU BLOC SANITAIRE DU STATIONNEMENT INCITATIF

20-600 3.8 ACHAT – IMPRIMANTE MULTIFONCTIONS – SECTIONS
APPROVISIONNEMENT ET BIBLIOTHÈQUE

4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

20-601 4.1 LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES,
OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET DES ÉTUDIANTS

20-602 4.2 NOMINATION – CHEF DE SECTION – TRAVAUX PUBLICS –
SERVICES DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES

20-603 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT
SANITAIRE – MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1237

20-604 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT
SANITAIRE – MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1237

20-605 5.3 ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS –
ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2021

20-606 5.4 PROVISION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS –
ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2021

20-607 5.5 DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – FOURNITURE DE PIERRES
CONCASSÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU
31 DÉCEMBRE 2020 – PROJET SA-19-22 – MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION 19-735

20-608 5.6 AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT
D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

20-609 5.7 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉTÉ
ANNUEL DE LA ROUTE 229 AINSI QUE DES CHEMINS DE TOURAINE
ET DE LA BELLE-RIVIÈRE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC (MTQ)

20-610 5.8 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE
– ANNÉE 2019

20-611 5.9 RENOUVELLEMENT DE MANDAT – MEMBRE NON PERMANENT –
COMITÉ HORTICOLE

6. SERVICE DE L'URBANISME

20-612 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 NOVEMBRE ET
AJOURNÉE AU 24 NOVEMBRE 2020

20-613 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO –
BOUCLE C – ZONE A-804

20-614 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE –
1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LAVE-AUTO COUCHE-TARD /
ESSO) – ZONE C-151

-
-
- 20-615 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 1614, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205
- 20-616 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 461-93, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LE CARREFOUR FAMILIAL DE SAINTE-JULIE) – ZONE C-208
- 20-617 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801, AVENUE ABBÉ-THÉORET (SUSHI SENTO) – ZONE C-321
- 20-618 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2041, RUE LÉONARD-DE VINCI (TUNDRA) – ZONE I-167
- 20-619 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE JUMELÉE – 285, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-232
- 20-620 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D’UN ÉTAGE) – 1851, RUE DE BOURGOGNE – ZONE H-235
- 20-621 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 871, MONTÉE SAINTE-JULIE (BOULANGERIE ET GOURMANDISES DE PASCAL S.) – ZONE H-357
- 20-622 6.11 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 500, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE C-208
- 20-623 6.12 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 302 À 312, RUE NARBONNE – ZONE A-806
- 20-624 6.13 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 342, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-230
- 7. SERVICE DES LOISIRS**
- 20-625 7.1 AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE INC.
- 20-626 7.2 ADOPTION – PLAN D’ACTION À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L’ANNÉE 2020
- 20-627 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L’UTILISATION DE L’ARÉNA POUR LA SAISON 2020-2021 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE
- 8. RÈGLEMENTS**
- 20-628 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D’UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1258 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX D’AQUEDUC SUR LE RANG DE LA VALLÉE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX, DU COÛT D’ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 995 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 995 000 \$

-
- 20-629 8.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1263 AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'UN VÉHICULE SPÉCIALISÉ ET D'ACCESSOIRES CONNEXES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 450 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 450 000 \$
- 20-630 8.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1265 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021
- 20-631 8.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1266 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR POUR UN MONTANT DE 26 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 26 000 \$
- 20-632 8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1267 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE GAINAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DES RUES D'AUTEUIL ET CHARLES-DE LONGUEUIL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 500 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 500 000 \$
- 20-633 8.6 ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX
- 20-634 8.7 ADOPTION – RÈGLEMENT 1214-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS AFIN DE MODIFIER LE MODE DE PUBLICATION DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
- 20-635 8.8 ADOPTION – RÈGLEMENT 1233-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1233 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT ET DE REMPLACER LA CLAUSE DE TAXATION PRÉVUE À SON ARTICLE 3 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS
- 9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**
- 10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 20-636 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-577

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL –
10 NOVEMBRE 2020**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 10 novembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-578

**AUTORISATION DE SIGNATURE ET DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE –
ENTENTE TRIPARTITE RELATIVE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER
– PÉNURIE DE LOGEMENTS SOCIAUX**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société d'habitation du Québec (la « Société ») peut mettre en œuvre un programme de supplément au loyer qui a pour objet de favoriser l'occupation par des ménages à faible revenu ou à revenu modique de logements locatifs pour lesquels leur contribution est proportionnelle à leur revenu;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société peut, lorsque des circonstances exceptionnelles l'imposent et avec l'autorisation du gouvernement, mettre en œuvre un programme spécial afin de tenir compte de ces circonstances exceptionnelles;

ATTENDU QUE la Société, au nom du gouvernement du Québec, désire aider les ménages dans le besoin à obtenir des logements dont les loyers sont proportionnés à leur revenu en leur versant une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu ou payé pour un logement désigné et la capacité de payer du ménage occupant ce logement;

ATTENDU QUE la Société, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et la Ville de Sainte-Julie souhaitent conclure une entente pour la mise en œuvre d'un programme de supplément de loyer sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie afin de pallier une pénurie de logements sociaux;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, l'entente, jointe en annexe de la présente résolution, entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville et la Ville de Sainte-Julie visant la mise en œuvre d'un programme de supplément de loyer sur le territoire de la Ville;

DE désigner l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville comme gestionnaire de ce programme de supplément au loyer;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société d'habitation du Québec et inhérent au non-respect de l'entente par l'Office municipal d'habitation de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-579

AFFECTATIONS DE SURPLUS – MODIFICATIONS DE DIVERSES RÉOLUTIONS

ATTENDU QUE la pandémie a eu des effets importants sur les finances municipales;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a octroyé, le 25 septembre 2020, une aide financière de 800 000 000 \$ pour les municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de cette pandémie sur leurs finances;

ATTENDU QUE cette aide financière permettra aux municipalités, notamment, de pallier aux dépenses supplémentaires et aux pertes de revenus engendrées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE cette aide financière peut être utilisée en 2020 et en 2021, à la convenance des municipalités;

ATTENDU QU'il est opportun de revoir en conséquence l'utilisation des surplus votés pendant l'exercice 2020.

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

De modifier la résolution 20-020 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

D'affecter une somme de 907 150 \$ à même les revenus de fonctionnement supplémentaires de l'exercice 2020 afin de financer la partie de ces travaux relative au projet 20-050, réfection de pavages 2020.

De modifier la résolution 20-073 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

D'affecter un montant de 150 000 \$ à même les revenus de fonctionnement supplémentaires de l'exercice 2020 afin de financer la partie de ces travaux relative au projet 20-030, réfection de bordures et trottoirs 2020.

De modifier la résolution 20-187 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

D'affecter une somme de 10 700 \$ à même les revenus de fonctionnement supplémentaires de l'exercice 2020 afin de financer la partie de ces travaux relative au projet 20-050, réfection de pavages 2020.

De modifier la résolution 20-234 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

D'affecter une somme de 166 200 \$ à même les revenus de fonctionnement supplémentaires de l'exercice 2020 afin de financer la partie de ces travaux relative au projet 20-050, réfection de pavages 2020.

De modifier la résolution 20-323 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

D'affecter une somme de 63 093,50 \$ à même les revenus de fonctionnement supplémentaires de l'exercice 2020 afin de financer ce mandat ainsi que le solde du dépassement du règlement.

De modifier la résolution 20-383 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

D'affecter un montant de 51 738,88 \$ à même les revenus de fonctionnement supplémentaires de l'exercice 2020 afin de financer cette dépense.

De modifier la résolution 20-445 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

D'affecter un montant de 39 070,23 \$ à même les revenus de fonctionnement supplémentaires de l'exercice 2020 afin de financer cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-580

ADJUDICATION – CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – TERME 2020-2021

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (ci-après « UMQ ») a lancé un appel d'offres public afin d'obtenir d'une société de courtiers d'assurances, des primes pour diverses couvertures d'assurance de dommages pour les municipalités du regroupement Varennes/Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2025;

ATTENDU QUE l'UMQ a octroyé le contrat à la firme BFL Canada risques et assurances inc. (ci-après « BFL »), tel qu'il appert de la résolution CE-2020-10-07 adoptée le 23 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'aréna et la piscine intérieure appartenant au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) ont été intégrés au portefeuille d'assurances de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la commission administrative du 23 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver l'octroi par l'Union des municipalités du Québec pour la fourniture des diverses couvertures d'assurance de dommages du regroupement Varennes/Sainte-Julie à la firme BFL Canada pour les blocs A, B et C, sous les conditions prévues au cahier des charges et à la soumission finale de l'adjudicataire, pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2025;

D'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Ville de Sainte-Julie pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021 aux assureurs suivants, par le biais de BFL :

Assurances	Assureurs
Biens	AIG
Bris des équipements	RSA
Délits	AIG
Responsabilité civile primaire	Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire et excédentaire	Lloyd's
Responsabilité d'administration municipale	Lloyd's
Automobiles	AIG
Garagistes	AIG
Frais de justice	Lloyd's

DE verser, pour le terme du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021, la prime de la Ville de Sainte-Julie au montant de 155 943 \$ (taxes incluses) à la firme BFL, mandataire des assureurs;

DE verser à l'UMQ la quote-part de la Ville au fonds de garantie en responsabilité civile pour le terme 2020-2021 ainsi que la quote-part de la Ville au fonds de garantie en biens pour le même terme, ainsi que les honoraires pour la gestion de ces fonds;

DE verser à BFL, mandataire de l'assureur AIG du Canada, la prime de la Ville pour le programme d'assurance accidents des cadres et dirigeants, des pompiers volontaires et des bénévoles, pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} décembre 2021;

DE verser au mandataire de l'UMQ, la prime de la Ville pour l'assurance des municipalités aux fins de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires, ainsi que les honoraires de service, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021;

DE verser au mandataire de l'UMQ, la prime de la Ville pour l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail (C-21) ainsi que les honoraires de service, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative à la piste de vélo de montagne, pour la période du 12 juin 2021 au 12 juin 2022;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance relative aux pistes de rouli-roulant et de BMX, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 1^{er} mai 2022;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre de renouvellement de l'assurance contre les cyber-risques;

D'autoriser la greffière à accepter l'offre d'assurance pour les dommages environnementaux;

D'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document donnant effet à la présente résolution;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires à la présente;

DE mandater le trésorier à facturer le CCSSJ pour les montants reliés à leurs couvertures d'assurances ainsi que pour leurs quotes-parts dans les fonds de garantie, de même qu'un montant au prorata des honoraires de gestion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-581

ADJUDICATION – FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE – QUARTIER VILAMO – PROJET SI-20- 188, LOT 2

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour la fourniture de luminaires de rue dans le Quartier Vilamo, projet SI-20-188, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 novembre 2020;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 30 novembre 2020;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du comité de sélection lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'octroyer, conjointement avec Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., le contrat pour la fourniture de luminaires de rue dans le Quartier Vilamo, projet SI-20-188, lot 2, à l'entreprise ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Lumen, division de Sonepar Canada inc. (proposition de Signify), située au 630, rue Giffard à Longueuil (Québec) J4G 1T8, pour un montant de 165 529,51 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-582

PROVISION – FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE – QUARTIER VILAMO – PROJET SI-20-188, LOT 2

ATTENDU l'adjudication, conjointement avec Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc., du contrat de fourniture de luminaires de rue dans le Quartier Vilamo, projet SI-20-188, lot 2, à l'entreprise Lumen, division de Sonepar Canada inc. (proposition Signify), au montant de 165 529,51 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce contrat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'autoriser, pour la réalisation de ce contrat de fourniture de luminaires de rue dans le Quartier Vilamo, projet SI-20-188, lot 2, une provision de 15 % pour les imprévus, soit 24 829,43 \$, ce qui porte le montant total autorisé à 190 358,94 \$;

QUE toutes les dépenses imprévues pour ce contrat doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et gestion des actifs et approuvées par le directeur général ou, en son absence, par la directrice générale adjointe, avant d'être engagées;

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de ces dépenses lors de la commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-583

DÉPÔT – BUDGET – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE – EXERCICE FINANCIER 2021

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville a transmis son budget 2021 ainsi que la répartition des dépenses payables par les municipalités et les villes membres;

ATTENDU QUE la quote-part des dépenses de la Ville de Sainte-Julie est de 3 984 108 \$ et se répartit comme suit :

▪ Administration générale :	494 796 \$
▪ Gestion des matières résiduelles :	3 198 090 \$
▪ Cour municipale régionale :	180 571 \$
▪ Développement économique :	25 482 \$
▪ Sécurité incendie :	18 916 \$
▪ Sécurité incendie (entente intermunicipale Sorel-Tracy) :	5 537 \$
▪ Gestion des cours d'eau :	35 822 \$
▪ APAM :	2 295 \$
▪ Vidange des fosses septiques :	22 351 \$
▪ Service d'ingénierie et d'expertise technique :	248 \$

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le budget 2021 de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville soit déposé;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques afin d'acquitter la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2021 au montant de 3 984 108 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-584

APPROBATION – BUDGET 2021 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE MULTISPORTS RÉGIONAL

ATTENDU QUE le 15 octobre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional a adopté son budget pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU QU'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE ce budget doit être soumis pour approbation à chacune des municipalités membres de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'approuver le budget 2021 de la Régie intermunicipale du Centre multisports régional, tel qu'adopté par son conseil d'administration le 15 octobre 2020;

D'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la quote-part de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2021, au montant de 147 558 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-585

DÉPÔT – CONTRIBUTION PROVISOIRE – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – ANNÉE 2021

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain a adopté une politique de financement;

ATTENDU QUE différentes mesures transitoires ont été mises en œuvre pour l'établissement des contributions municipales de l'année 2021;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE déposer les contributions provisoires 2021 de l'Autorité régionale de transport métropolitain;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour payer la contribution provisoire de la Ville de Sainte-Julie, au montant de 1 954 925 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-586

DÉPÔT – RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE – ANNÉE 2020

ATTENDU QU'au moins une fois l'an, la Ville de Sainte-Julie doit déposer un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
 APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE déposer le rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Julie pour l'année 2020, dont copie est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-587

DÉPÔT – REGISTRE – DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200 \$ DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Sainte-Julie a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2018, sous le n° 18-046;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 \$, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès de la greffière de la Ville;

ATTENDU QUE la greffière tient un registre public de ces déclarations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
 APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE déposer le registre des déclarations de plus de 200 \$ des élus municipaux de la Ville de Sainte-Julie depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2019, lequel ne contient aucune déclaration et qui est signé en date du 2 décembre 2020 par M^e Nathalie Deschesnes, greffière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-588

**APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ –
ACHAT ET LOCATION D'ÉQUIPEMENTS – SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION
– FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a confié à la MRC de Marguerite-D'Youville le mandat de procéder à un appel d'offres public pour l'achat regroupé d'un système de radiocommunication, aux termes de la résolution 20-227 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020;

ATTENDU QUE, suivant cet appel d'offres public, le contrat pour l'acquisition d'un système de radiocommunication, a été octroyé à la compagnie Groupe CLR inc., et ce, en conformité avec l'option # 2 de la soumission reçue le 19 octobre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service de sécurité incendie lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver l'adjudication par la MRC de Marguerite-D'Youville, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du contrat pour l'achat et la location d'équipements de système de radiocommunication, à la compagnie Groupe CLR inc., située au 7820, boulevard Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H4S 1P4, selon les modalités suivantes, concernant plus précisément la Ville de Sainte-Julie :

- L'achat d'infrastructures et de radios mobiles pour une somme de 45 905,49 \$, toutes taxes incluses;
- La location de radios portatives pour une somme de 88 945,81 \$, toutes taxes incluses, sur 60 mois à partir de la livraison;

DE payer l'achat des infrastructures et des radios mobiles, totalisant une somme de 41 917,83 \$ (taxes nettes), à même le fonds réservé – fonds de roulement et de rembourser ces dépenses sur une période de 5 ans en 5 versements égaux pour les années 2021 à 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-589

**DÉSIGNATION – FOURRIÈRE MUNICIPALE EN VERTU DU CODE DE LA
SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

ATTENDU QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis et qu'elle souhaite désigner à cet effet Yogi Remorquage (9344-5724 Québec inc.);

ATTENDU QU'une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de Yogi Remorquage;

ATTENDU QUE Yogi Remorquage pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ);

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désigne Yogi Remorquage (9344-5724 Québec inc.), propriété de Normand Charrette et Corinne Solomon, à opérer une fourrière d'autos au 899, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Sainte-Julie;

QUE Yogi Remorquage devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de Yogi Remorquage devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Ville;

QUE la Ville se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-590

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – AVENUE DU MONT-SAINT-BRUNO

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 16 novembre 2020, d'installer un panneau d'interdiction de stationnement sur l'avenue du Mont-Saint-Bruno, à proximité de l'intersection de l'avenue du Bel-Horizon;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 23 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'installer un panneau d'interdiction de stationnement « D'ici au coin », du côté pair de l'avenue du Mont-Saint-Bruno, à proximité de l'intersection de l'avenue du Bel-Horizon, le tout conformément au plan numéro CSP-16nov-08 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-591

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE BELLEVUE

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 16 novembre 2020, d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement, du côté impair de la rue Bellevue, pour la période hivernale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 23 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement du 15 novembre au 15 avril, du côté impair de la rue Bellevue, à proximité des numéros civiques 121 et 131, le tout conformément au plan numéro CSP-16nov-09 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-592

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – AVENUE DU PARC

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 16 novembre 2020, d'installer des panneaux d'interdiction de stationnement, du côté impair de l'avenue du Parc, pour la période hivernale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 23 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'installer des panneaux d'interdiction de stationnement du 15 novembre au 15 avril, du côté impair de l'avenue du Parc, face aux numéros civiques 44 et 46, le tout conformément au plan numéro CSP-16nov-10 en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-593

APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 6 novembre 2020 au 3 décembre 2020 :

- | | | |
|-------------------|-------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2020-23 | Chèque à ratifier | 638 002,90 \$ |
| ▪ Liste F-2020-24 | Comptes à payer | 2 921 799,53 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 6 novembre 2020 au 3 décembre 2020 apparaissant sur les listes F-2020-23 et F-2020-24;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-594

APPROBATION – LISTE DES COMPTES À RADIER

ATTENDU la liste des comptes irrécouvrables préparée par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation de la Commission des finances en date du 16 novembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE radier les comptes irrécouvrables suivants, pour un montant total de 640,53 \$, soit :

CATÉGORIE	NOM ET ADRESSE	CAPITAL
FACTURATION DIVERSE		
▪ 2017-000073 N° dossier unique 1379	Gabrielle Lemay 95, avenue Champêtre Montréal-Est (Québec)	600 \$
▪ 2019-000020	Jean-René Poirier Excavation 115, rue Goodfellow Delson (Québec)	40,53 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-595

APPROBATION – PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D’AMÉLIORATION – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 du dossier numéro 00029230-1 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAV;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les dépenses d'un montant de 1 238 465 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés dans le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-596

RACHAT DES OBLIGATIONS AU MOMENT DU REFINANCEMENT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-433

ATTENDU QUE la pandémie a eu des effets importants sur les finances municipales;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a octroyé, le 25 septembre 2020, une aide financière de 800 000 000 \$ pour les municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de cette pandémie sur leurs finances;

ATTENDU QUE cette aide financière permettra aux municipalités, notamment, de pallier aux dépenses supplémentaires et aux pertes de revenus engendrées par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE cette aide financière peut être utilisée en 2020 et en 2021, à la convenance des municipalités;

ATTENDU QU'il est opportun de revoir en conséquence l'utilisation des surplus votés pendant l'exercice 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

De prévoir au budget de fonctionnement de l'exercice 2020 un revenu supplémentaire de 252 100 \$ au poste de revenus de transfert – sécurité civile.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-598

AFFECTATIONS DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU QUE lors de la fermeture d'un règlement d'emprunt, la portion de l'emprunt qui excède le coût réel des travaux est virée à un surplus nommé « Solde disponible de règlements d'emprunts fermés »;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, ces soldes peuvent être utilisés selon les options suivantes :

- Utilisation dans un règlement d'emprunt subséquent pour financer une partie des travaux de celui-ci;
- Réduction du solde de l'emprunt au moment du refinancement de celui-ci;
- Paiement de l'échéance annuelle en capital et intérêts de l'emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le conseil affecte au paiement de l'échéance annuelle du remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts pour l'exercice 2020, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés suivants :

- Règlement 1161 2 289,31 \$
- Règlement 1190 446,83 \$

QUE le conseil affecte au paiement de l'échéance annuelle du remboursement de l'emprunt, en capital et en intérêts pour l'exercice 2021, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés suivants :

- Règlement 1141 2 693,33 \$
- Règlement 1162 934,60 \$
- Règlement 1200 747,09 \$
- Règlement 1229 6,22 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-599

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA CESSION DU BLOC SANITAIRE DU STATIONNEMENT INCITATIF

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a assumé les coûts d'implantation et est propriétaire du bloc sanitaire situé au stationnement incitatif;

ATTENDU QUE le Réseau de transport métropolitain a un intérêt à acquérir le bloc sanitaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie bénéficiera d'une subvention atteignant 90 % des coûts admissibles d'implantation du bloc sanitaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente de cession du bloc sanitaire avec le Réseau de transport métropolitain;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière adjointe à conclure, avec le Réseau de transport métropolitain, et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente de cession du bloc sanitaire ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-600

ACHAT – IMPRIMANTE MULTIFONCTIONS – SECTIONS APPROVISIONNEMENT ET BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE l'offre de services de la compagnie Copicom Solutions inc, (Kyocera) pour l'achat d'imprimantes multifonctions propose un prix établi selon le tarif du Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU QUE le tarif proposé par la compagnie Copicom Solutions inc, (Kyocera) représente une économie substantielle pour la Ville par rapport à la location;

ATTENDU l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des finances lors de la Commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

De procéder au remplacement des imprimantes multifonctions de la section approvisionnement et de la section bibliothèque;

D'octroyer le contrat d'achat d'une imprimante multifonctions modèle Kyocera TaskAlfa 3253ci pour la section bibliothèque et d'une imprimante multifonctions modèle Kyocera ECOSYS M3645idn pour la section approvisionnement à la compagnie Copicom Solutions inc. pour un montant de 6 355,01 \$, taxes incluses;

D'octroyer le contrat d'entretien au coût/copie prévu à l'offre de services, d'une durée de 60 mois, à cette même entreprise;

D'autoriser la chef de section – approvisionnement à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-601

LISTE D'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET DES ÉTUDIANTS

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter l'embauche des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

ENGAGEMENT DE PERSONNEL(surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
BEAUCHAMPS, Audrey	Non syndiqué	Animatrice à la bibliothèque	12 décembre 2020
BEAULIEU, Samuel	Non syndiqué	Surveillant à la pente à glisser	À déterminer
GAUTHIER, Arielle	Non syndiqué	Surveillante à la pente à glisser	À déterminer

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-602

NOMINATION – CHEF DE SECTION – TRAVAUX PUBLICS – SERVICES DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

De nommer M. Sylvain Lacoste au poste de chef de section – travaux publics au Service des infrastructures et gestion des actifs, et ce, selon le salaire et la politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Sainte-Julie;

QUE la nomination de M. Lacoste à ce poste soit en vigueur à compter du 9 décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-603

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE – MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1237

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la montée des Quarante-Deux;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 20 novembre 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger le contrat numéro R-1237 concernant les travaux de prolongement de l'égout sanitaire sur la montée des Quarante-Deux au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Excavation C.G.2 inc., située au 133, rue Messier, bureau 201, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 2W8, pour un montant de 284 500 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 20 novembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-604

PROVISION – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE – MONTÉE DES QUARANTE-DEUX – PROJET R-1237

ATTENDU l'adjudication du contrat R-1237 pour le prolongement de l'égout sanitaire sur la montée des Quarante-Deux à l'entreprise Excavation C.G.2 inc. pour une somme de 284 500 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 28 450 \$, portant la dépense autorisée à 312 950 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager de toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-605

ATTRIBUTION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2021

ATTENDU QU'une recherche de prix a été effectuée pour des services professionnels d'analyses des eaux pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'attribuer le contrat d'analyses des eaux pour l'année 2021 au plus bas fournisseur conforme, soit la compagnie Eurofins Essais Environnementaux Canada inc., située au 150-4495, boulevard Sir-Wilfrid-Hamel, Québec (QC) G1P 2J7, pour une somme de 55 319,07 \$, toutes taxes comprises, le tout selon les prix unitaires de l'offre soumise par ce fournisseur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-606

PROVISION – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSES DES EAUX – ANNÉE 2021

ATTENDU l'attribution du contrat pour des services professionnels d'analyses des eaux pour l'année 2021 à l'entreprise Eurofins Essais Environnementaux Canada inc. pour une somme de 55 319,07 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce projet, des dépenses imprévues au contrat pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 4 000 \$, portant la dépense autorisée à 59 918,07 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou de la directrice générale adjointe informe les membres du conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la commission administrative suivant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-607

DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 – PROJET SA-19-22 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 19-735

ATTENDU l'adjudication du contrat SA-19-22 pour la fourniture de pierres concassées pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, à la compagnie Construction DJL inc., lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 décembre 2019, résolution 19-735;

ATTENDU QUE la quantité de pierre concassée a été plus élevée que prévue;

ATTENDU QUE conformément au *Règlement 1240 sur la gestion contractuelle*, la Ville de Sainte-Julie peut autoriser une dépense supplémentaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 23 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire pour le contrat SA-19-22 relatif à la fourniture de pierres concassées pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, adjudgé à la compagnie Construction DJL inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3E 0N5, pour une somme de 12 383,86 \$, toutes taxes comprises, portant la valeur totale et finale de ce contrat à 97 000 \$, toutes taxes comprises;

De modifier la résolution 19-735 en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-608

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU les travaux de mitigation prévus dans le cadre du projet de réfection majeure du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;

ATTENDU QU'une partie des travaux se situent sur le territoire de la ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est requise pour procéder audits travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la firme d'ingénierie WSP-Hatch, responsable de ce volet du projet, à procéder à cette demande d'autorisation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser la firme WSP-Hatch à soumettre, pour les travaux précités, une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur maître des travaux, indiquant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée par le MELCC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-609

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉTÉ ANNUEL DE LA ROUTE 229 AINSI QUE DES CHEMINS DE TOURAINE ET DE LA BELLE-RIVIÈRE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) propose un nouveau contrat ayant trait à l'entretien d'été des infrastructures routières, pour la partie non urbanisée de la route 229 ainsi que les chemins de Touraine et de la Belle-Rivière dans les limites de la Ville de Sainte-Julie qui totalisent une longueur physique de 12,977 km, et ce, vu l'échéance du contrat d'entretien actuel le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE le MTQ versera un montant forfaitaire annuel de 28 141,92 \$ à la Ville de Sainte-Julie dans le cadre de ce contrat;

ATTENDU QUE ce contrat de service est d'une durée d'un an avec la possibilité de renouvellement pour les deux années subséquentes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'accepter la proposition de contrat présentée le 23 septembre 2020 par le ministère des Transports du Québec, pour l'entretien d'été des infrastructures routières de la route 229 ainsi que des chemins de Touraine et de la Belle-Rivière, pour la saison 2021-2022, pour un prix forfaitaire de 28 141,92 \$ à être versé à la Ville de Sainte-Julie;

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et gestion des actifs à signer ce contrat portant le numéro 2902-21-PZ01 (850982725).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-610

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2019

ATTENDU QUE les municipalités, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ci-après « MAMH », doivent produire annuellement auprès du MAMH un rapport sur la gestion de l'eau potable sur leur territoire;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2019;

QUE copie de ce rapport soit transmise au MAMH.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-611

RENOUVELLEMENT DE MANDAT – MEMBRE NON PERMANENT – COMITÉ HORTICOLE

ATTENDU QU'en vertu de la résolution 18-141 adoptée lors de la séance du conseil du 13 mars 2018, le mandat de Mme Claudine LeGruiec au sein du Comité horticole est venu à échéance;

ATTENDU QUE Mme LeGruiec désire poursuivre son mandat au sein du Comité;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE renouveler le mandat de Mme Claudine LeGruiec au sein du Comité horticole jusqu'en septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-612

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 17 NOVEMBRE ET AJOURNÉE AU 24 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 17 novembre et ajourné son assemblée au 24 novembre 2020 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-613

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO – BOUCLE C – ZONE A-804

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager du projet intégré du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu (Quartier Vilamo), pour la boucle C, préparés par la compagnie Dubuc, architectes paysagistes et datés du 6 mars 2020, et ce, conformément à la résolution 492.17.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-614

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1911, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LAVE-AUTO COUCHE-TARD / ESSO) – ZONE C-151

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par la compagnie Enseignes Pattison et datés du 25 mars 2019, annonçant le lave-auto de la station-service Couche-Tard / Esso, située au 1911, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 492.5.20 adoptée par le Comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-615

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 1614, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Architecture Casa et datés du 1^{er} septembre 2020, pour le bâtiment commercial situé au 1614, rue Principale, et ce, conformément à la résolution 492.14.20 adoptée par le Comité consultatif d’urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-616

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 461-93, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (LE CARREFOUR FAMILIAL DE SAINTE-JULIE) – ZONE C-208

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Xénon Enseignes & Éclairage et déposés au mois d'octobre 2020, pour la place d'affaires Le Carrefour de Sainte-Julie, située dans le local 93 du bâtiment sis au 461, boulevard Saint-Joseph, et ce, conformément à la résolution 492.3.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-617

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 801, AVENUE ABBÉ-THÉORET (SUSHI SENTO) – ZONE C-321

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, soumis par les requérants, pour la place d'affaires Sushi Sento, située au 801, avenue de l'Abbé-Théoret, et ce, conformément à la résolution 492.2.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-618

APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 2041, RUE LÉONARD-DE VINCI (TUNDRA) – ZONE I-167

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la compagnie Groupe Enseignes Dominion, datés du 1^{er} octobre 2020 et révisés au 13 octobre 2020, pour la place d'affaires Tundra, située au 2041, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 492.4.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-619

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE
RÉSIDENTE UNIFAMILIALE JUMELÉE – 285, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-232**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement, préparés par Richard Cyr, dessinateur, datés du 15 août 2020 et révisés le 24 octobre 2020, pour la résidence située au 285, rue de Normandie, et ce, conformément à la résolution 492.6.20 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-620

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE
RÉSIDENTE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 1851, RUE DE BOURGOGNE –
ZONE H-235**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'agrandissement pour l'ajout d'un étage, préparés par le Groupe AGC et datés du 15 octobre 2020, pour la résidence située au 1851, rue de Bourgogne, et ce, conformément à la résolution 492.8.20 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-621

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT
COMMERCIAL – 871, MONTÉE SAINTE-JULIE (BOULANGERIE ET GOURMANDISES
DE PASCAL S.) – ZONE H-357**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, soumis par le propriétaire, pour le bâtiment commercial situé au 871, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 492.15.20 adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-622

REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 500, BOULEVARD SAINT-JOSEPH – ZONE C-208

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution 492.12.20 recommande au conseil municipal d'approuver les plans-concept de construction et d'aménagement paysager d'un bâtiment multifamilial de vingt-huit (28) logements au 500, boulevard Saint-Joseph;

ATTENDU QUE ce projet doit faire l'objet d'un PIIA et qu'il est situé dans une zone de transition du Vieux-Village en vertu de la section 15 du chapitre 4 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de cette résolution et des plans qui y sont joints pour approbation;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime que le projet, tel que présenté, et malgré la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, ne répond pas adéquatement à des critères d'évaluation très importants contenus à la section 15 du chapitre 4 du Règlement 1108, notamment quant à la volumétrie du projet et au fait que le couvert végétal mature qu'on retrouve sur les lieux n'est pas protégé;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime que ce projet, tel que présenté, ne s'intègre pas harmonieusement dans ce secteur;

ATTENDU QUE plus précisément, le conseil municipal estime que les éléments suivants ne satisfont pas aux critères d'évaluation contenus à la section 15 du chapitre 4 du Règlement 1108 :

- Les trois premiers critères de l'objectif 1 de l'article 4.15.3.3 intitulé « Volumétrie », ne sont pas respectés :
 - Le bâtiment n'est pas de faible gabarit brisant ainsi la transition avec les bâtiments avec le secteur du Vieux-Village;
 - Le bâtiment n'est pas fractionné en plusieurs volumes physiquement et visuellement distincts de façon à ce que le gabarit de la construction respecte celui des constructions voisines, notamment celles de la rue Samuel-De Champlain;
 - La hauteur du bâtiment ne s'harmonise pas avec le cadre bâti adjacent, soit celui des bâtiments de la rue Samuel-De Champlain, car même si la hauteur du toit plat n'est que de quelques pieds plus hauts que le faite de toit des bâtiments de la rue Samuel-De Champlain, le volume du bâtiment prévu apparaît beaucoup plus important;

- Le troisième critère de l'objectif 1 de l'article 4.15.3.4 intitulé « Architecture », n'est pas respecté :
 - Malgré la facture architecturale plus « contemporaine » qui est encouragée, le bâtiment n'assure pas suffisamment une intégration au cadre bâti existant par le biais de la volumétrie;
- Le premier critère de l'objectif 1 de l'article 4.15.3.6 intitulé « Aménagement », n'est pas respecté :
 - La protection des arbres matures et des massifs de végétaux existants n'est pas assurée, et une plantation de remplacement n'est pas suffisante;

ATTENDU QUE ce projet doit être revu pour tenir compte de la décision du conseil municipal;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE refuser les plans-concepts de construction du bâtiment multifamilial projeté au 500, boulevard Saint-Joseph et, en conséquence, de rejeter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme contenue à sa résolution 492.12.20 adoptée lors son assemblée tenue le 17 novembre et ajournée au 24 novembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-623

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 302 À 312, RUE NARBONNE – ZONE A-806

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant l'implantation de plusieurs bâtiments de la boucle C, soit ceux portant les numéros civiques 302, 304, 306, 308, 310 et 312, de la rue Narbonne, a été déposée au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 26 octobre 2020, portant le numéro de dossier 27099-00, mandat 53 576 (minute 4790);

ATTENDU QUE la demande de dérogation concerne les six (6) derniers bâtiments du projet, soit ceux qui sont adossés à la limite séparant le projet de la boucle B;

ATTENDU QUE le *Règlement de zonage 1101* prévoit qu'une distance minimale de 7 mètres est requise entre le mur arrière d'un bâtiment et la limite du site;

ATTENDU QU'en raison d'une erreur de construction où les fondations s'avèrent plus grandes en profondeur que prévu, la marge arrière est réduite pour ces six (6) unités de maisons en rangée;

ATTENDU QUE la marge arrière passe de 6,85 mètres pour la propriété du 312, à 6,83 pour celle du 302, soit une différence d'une quinzaine de centimètres par rapport à la réglementation, ce qui n'aura pas d'impact visuellement perceptible sur le terrain selon l'avis des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 492.9.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 17 novembre 2020 et ajournée au 24 novembre 2020, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour les bâtiments portant les numéros civiques 302, 304, 306, 308, 310 et 312, rue Narbonne, faisant partie intégrante du projet Vilamo, afin d'autoriser :

- L'implantation des six (6) résidences unifamiliales en rangée à une distance de 6,73 mètres de limite arrière du projet, plutôt que 7 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-624

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 342, RUE DE NORMANDIE – ZONE H-230

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure afin d'implanter un pavillon d'une superficie supérieure à ce qui est permis à la réglementation, pour le 342, rue de Normandie, a été déposée au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'implantation du projet, d'un exemple du modèle de pavillon souhaité ainsi que d'une lettre du voisin immédiat attestant son accord au projet;

ATTENDU QUE le projet consiste à construire un pavillon de 14 par 26 pieds, soit 34 mètres carrés, en cour arrière de la propriété de 1078 mètres carrés, alors que l'article 4.2.5.5 du *Règlement de zonage 1101* limite la superficie de ces constructions à un maximum de 22,5 mètres carrés;

ATTENDU QUE les requérants souhaitent profiter d'un pavillon à deux sections, soit un espace intégré à l'intérieur de l'enceinte de protection de la nouvelle piscine creusée implantée sur le site, et, adjacent à ce dernier, un espace repas qui s'y trouvera à l'extérieur, plutôt ouvert sur le reste de la cour, mais fermé du périmètre de protection de la piscine;

ATTENDU QUE cet aménagement se veut une façon sécuritaire de profiter des deux espaces;

ATTENDU QUE le pavillon projeté, dont la structure est composée de six poteaux en aluminium et d'un toit plat, présente une ouverture des murs qui ne dépassera 50 %, conformément au *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE le pavillon faisant l'objet de la présente demande n'empêche pas la présence d'une grande proportion d'espace vert et, dans ce cas spécifique, aucun voisin n'est présent à l'arrière, puisque la propriété fait dos au parc de l'Arboretum;

ATTENDU QUE l'article 4.2.5.5 du *Règlement de zonage 1101* « Superficie maximale » prévoit une surface maximale de 22,5 mètres carrés pour tout pavillon, et ce, peu importe la dimension du terrain;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont en accord avec l'implantation d'un pavillon de 34 mètres carrés sur le terrain de 1087 mètres carrés de la rue de Normandie, puisque la présence d'une haie de cèdres à gauche en cour arrière, la préservation d'arbres et d'espaces verts sur le site, l'absence de voisin à l'arrière du terrain ainsi que l'accord du voisin de droite, permettent de prévoir un impact potentiel très limité pour ce site;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 492.10.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 17 novembre 2020 et ajournée au 24 novembre 2020, recommande au conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'approuver la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 342, rue de Normandie, afin d'autoriser :

- La construction d'un pavillon d'une superficie de 35 mètres carrés, plutôt que 22,5 mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-625

AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE INC.

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie inc. en vue de soutenir les bénévoles œuvrant au sein du conseil d'administration et à titre d'entraîneurs au moyen de l'embauche d'une ressource administrative;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 5 796,72 \$ à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie inc. pour la saison 2020-2021 dans le cadre de la Politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-626

ADOPTION – PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

ATTENDU QUE le Comité des politiques citoyennes a élaboré un plan d'action pour l'année 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 7 décembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-627

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE LOCATION RELATIF À L'UTILISATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2020-2021 – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

ATTENDU l'entente concernant l'utilisation de l'aréna intervenue entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ), conformément à la résolution 17-340 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juin 2017;

ATTENDU l'article 3.1 de cette entente concernant la réservation des heures de glace pour une saison donnée;

ATTENDU QU'un contrat de location précisant les besoins de la Ville en heures de glaces et horaires de location pour la saison 2020-2021 doit être conclu avec le CCSSJ;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 23 novembre 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe et la directrice du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location pour la saison 2020-2021, en annexe de la présente résolution, ainsi que tout autre document requis pour y donner effet;

D'autoriser le trésorier à émettre tout paiement requis dans le cadre de ce contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-628

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1258
AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LE
RANG DE LA VALLÉE ET UNE PARTIE DE LA MONTÉE DES QUARANTE-DEUX, DU
COÛT D'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES AINSI QUE LES FRAIS
CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 995 000 \$ ET AUTORISANT UN
EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER
1 995 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1258 autorisant le paiement du coût des travaux d'aqueduc sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux, du coût d'acquisition de certains immeubles ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 995 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 995 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1258 autorisant le paiement du coût des travaux d'aqueduc sur le rang de la Vallée et une partie de la montée des Quarante-Deux, du coût d'acquisition de certains immeubles ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 995 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 995 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-629

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1263
AUTORISANT LE PAIEMENT DES FRAIS D'ACQUISITION D'UN VÉHICULE
SPÉCIALISÉ ET D'ACCESSOIRES CONNEXES AINSI QUE LES FRAIS
CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 450 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT
À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 450 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1263 autorisant le paiement des frais d'acquisition d'un véhicule spécialisé et d'accessoires connexes ainsi que les frais contingents pour un montant de 450 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1263 autorisant le paiement des frais d'acquisition d'un véhicule spécialisé et d'accessoires connexes ainsi que les frais contingents pour un montant de 450 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-630

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1265 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1265 décrétant les taux de taxation pour l'année 2021* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1265 décrétant les taux de taxation pour l'année 2021 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-631

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1266 AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART, LES FRAIS CONTINGENTS ET LES TAXES RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE CERTAINES BRANCHES DE LA RIVIÈRE DU TRÉSOR POUR UN MONTANT DE 26 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 26 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1266 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches de la Rivière du Trésor pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1266 autorisant le paiement de la quote-part, les frais contingents et les taxes relativement à des travaux de nettoyage de certaines branches de la Rivière du Trésor pour un montant de 26 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 26 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-632

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1267 AUTORISANT LE PAIEMENT DU COÛT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET DE GAINAGE DE CONDUITES D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DES RUES D'AUTEUIL ET CHARLES-DE LONGUEUIL AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 1 500 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 1 500 000 \$

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson que le *Règlement 1267 autorisant le paiement du coût des travaux de remplacement et de gainage de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur une partie des rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 500 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 500 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1267 autorisant le paiement du coût des travaux de remplacement et de gainage de conduites d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur une partie des rues D'Auteuil et Charles-De Longueuil ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 500 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 500 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

20-633

ADOPTION – RÈGLEMENT 1149-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1149 SUR LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 10 novembre 2020, sous le numéro 20-568;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1149-14 modifiant le Règlement 1149 sur la tarification des différents services municipaux*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-634

ADOPTION – RÈGLEMENT 1214-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS AFIN DE MODIFIER LE MODE DE PUBLICATION DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics* afin de modifier le mode de publication des demandes de soumissions publiques;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 10 novembre 2020, sous le n° 20-569;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément au sixième alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1214-2 modifiant le Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics afin de modifier le mode de publication des demandes de soumissions publiques*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20-635

ADOPTION – RÈGLEMENT 1233-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1233 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT ET DE REMPLACER LA CLAUSE DE TAXATION PRÉVUE À SON ARTICLE 3 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 16 juillet 2020, le *Règlement 1233 pour payer le coût des travaux d'enfouissement des fils d'utilités publiques sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 133 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 133 000 \$ (ci-après le « Règlement »)*;

ATTENDU QUE le Règlement doit être modifié afin d'augmenter le montant de l'emprunt et de remplacer la clause de taxation prévue à son article 3;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2020 sous le n° 20-570;

ATTENDU QUE la greffière adjointe a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 1233-1 modifiant le Règlement 1233 afin d'augmenter le montant de l'emprunt et de remplacer la clause de taxation prévue à son article 3 pour payer le coût des travaux d'enfouissement de fils d'utilités publiques sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano ainsi que les frais contingents.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Mme Roy explique que le budget 2021 de la Ville et le plan triennal d'immobilisations seront présentés par le conseiller Mario Lemay lors d'une séance extraordinaire du conseil qui aura lieu le 14 décembre prochain, et qu'à cette occasion le gel du compte de taxes municipales pour l'année à venir sera expliqué à nouveau.
- Mme Roy indique que le conseil municipal a l'intention d'entamer un grand exercice de révision du plan d'urbanisme pour l'ensemble de la Ville, exercice qui devrait débuter en 2021 et se terminer en 2022. Il y aura dans le cadre de cet exercice des consultations des citoyens afin d'entendre la vision des Julievillois et Julievilloises au sujet du développement de la Ville pour les prochaines années.
- Mme Roy invite les citoyens à suivre le calendrier de l'avent de la Ville, une initiative mise en place pour mettre un peu de gaieté dans le temps des fêtes qui se veut un peu différent cette année.
- Mme Roy souligne et encourage les superbes initiatives mises de l'avant, dans le contexte difficile de la pandémie, par des citoyens qui se montrent créatifs et tentent faire les choses autrement. Elle rappelle, en parallèle, l'importance de respecter les mesures sanitaires dans le cadre de telles initiatives et d'éviter les regroupements.

-
- Mme Roy explique que, dès que les conditions climatiques le permettront, la Ville travaillera à mettre en place des activités hivernales, afin que les citoyens puissent profiter de l'hiver malgré la pandémie.
 - Mme Roy encourage les gens qui ressentent de l'anxiété ou de la détresse psychologique, ou encore qui ont des questionnements face au contexte sanitaire et à la pandémie, à ne pas hésiter à faire appel aux ressources disponibles, dont le 811 et le 211.
 - Mme Roy offre ses meilleurs vœux des fêtes aux Julievillois et Julievilloises, des fêtes qui se voudront différentes et plus intimes cette année, mais qui pourront tout de même nous permettre de prendre une pause et prendre soin de nous. Elle invite les citoyens à sortir prendre et redécouvrir leur Ville, ne serait-ce que pour pouvoir apprécier le superbe travail et la créativité des employés municipaux qui ont redoublé d'efforts pour décorer la Ville et la rendre festive. Mme Roy remercie et félicite d'ailleurs les employés municipaux à cet effet.

POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

- Les conseillères et conseillers municipaux joignent leurs voix à celle de Mme Roy pour souhaiter de très joyeuses fêtes à tous les citoyens de Sainte-Julie.

POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Louise Lessard

- Mme Lessard indique avoir récemment reçu une contravention lors d'un virage à gauche sur la rue Nobel en provenance de la rue Debré et souligne qu'elle considère que le panneau interdisant le virage à gauche à cet endroit n'est pas suffisamment visible. Elle suggère l'installation d'un clignotant orange sur le panneau afin d'attirer l'attention sur celui-ci aux heures où le virage à gauche est interdit.

Réponse : Mme Roy explique que ce panneau a été installé à cet endroit en 2018, suite à de nombreux problèmes de circulation et d'accidents constatés à cette intersection. Le comité de la sécurité publique sera saisi de cette demande afin d'analyser de quelle façon la visibilité du panneau pourrait être améliorée.

Mme Anne Pelletier

- Mme Pelletier souhaite savoir pourquoi les lumières de rue et lampadaires de la Ville ne sont pas davantage surveillés et entretenus, puisqu'elle a constaté à plusieurs reprises, lors de promenades en soirée, que certains secteurs de la Ville étaient sombres, notamment près de l'école secondaire, secteur où elle habite.

Réponse : Mme Roy explique que plusieurs réflexions à ce sujet ont eu lieu au cours des dernières années et que de nombreuses améliorations à cet effet ont été apportées à l'éclairage de rue. La Ville prend note des lampadaires défectueux ou non fonctionnels et fait appel à ses électriciens spécialisés qui interviennent sporadiquement pour réparer les lampadaires concernés. Il n'est toutefois pas possible, pour des raisons de saine gestion financière, de faire intervenir des électriciens chaque fois qu'un seul lampadaire est défectueux. Il peut également arriver que l'intervention d'Hydro-Québec soit nécessaire dans certains cas plus complexes et dans ces cas, il est possible que les délais soient malheureusement plus longs. Mme Roy souligne par ailleurs le programme de la Ville pour les zones noires. Elle invite Mme Pelletier à contacter la Ville pour signaler les endroits qui lui semblent problématiques.

M. André Major

- M. Major aimerait que la fréquence des collectes de résidus domestiques demeure aux deux semaines, plutôt qu'aux trois semaines, durant la période hivernale, même si cela nécessite une légère hausse de taxes. Il souhaite savoir si cela est possible.

Réponse : Mme Roy précise qu'un tel changement dans la fréquence des collectes n'est malheureusement pas possible puisque l'objectif de cette mesure est justement la diminution des résidus domestiques; il ne s'agit pas ici d'un enjeu financier, mais bien d'un enjeu environnemental. Ceci vise à encourager les citoyens à utiliser davantage leur bac de matières organiques et leur bac de recyclage, de même que l'écocentre. Des ressources sont de plus disponibles auprès de la MRC pour guider les citoyens dans la gestion de leurs matières résiduelles.

M. Chalifoux

- M. Chalifoux aimerait avoir des précisions sur l'impossibilité pour la Ville d'aller de l'avant avec le projet de Fat Bike qu'il a déposé récemment.

Réponse : Mme Roy indique qu'elle comprend très bien le désir de faire des activités à l'extérieur dans le contexte actuel; le projet proposé est d'ailleurs le troisième du genre à être soumis à la Ville dans le secteur du boisé du parc Harvey. Elle précise que le projet proposé par M. Chalifoux était très intéressant, mais souligne que la Ville doit prendre en considération l'ensemble des utilisateurs du boisé avant d'autoriser une activité ou une autre, sans compter que plusieurs des projets soumis à la Ville à cet endroit empiètent sur la zone naturelle protégée qui s'y trouve. La Ville étudie présentement, avec l'aide d'une firme spécialisée indépendante, les possibilités d'activités récréo-touristiques dans cet espace naturel, afin de s'assurer que les activités qui pourraient y être autorisées et aménagées le soient dans le respect de la nature et en préservant cette dernière. Une piste de Fat Bike ne pourra donc pas être aménagée dans le parc Harvey cet hiver, mais il existe tout de même, en attendant, une alternative à proximité, soit le circuit de Fat Bike dans le parc du Mont-Saint-Bruno.

Mme Paule Geffroy Béliveau

- Mme Geffroy Béliveau souhaite savoir si le programme de subvention pour les produits d'hygiène féminine réutilisables ou écologiques continuera en 2021.

Réponse : Mme Roy confirme que le programme se poursuivra et souligne que ce programme d'aide financière a d'ailleurs connu beaucoup de succès.

M. Michel Lécuyer

- M. Lécuyer souhaite savoir si la Ville va faire parvenir aux citoyens le calendrier des collectes.

Réponse : Mme Roy indique que la MRC fera parvenir ce calendrier aux citoyens sous peu.

Mme Sonia Pépin

- Mme Pépin aimerait savoir ce qui peut être fait par les citoyens pour aider la Ville à convaincre la SÉPAQ à donner accès à ses terrains, l'hiver, aux raquettes et aux vélos en provenance du parc Harvey (entrée de Sainte-Julie).

Réponse : Mme Roy confirme que la SÉPAQ a refusé de façon assez catégorique de donner accès douze mois par année, à cet endroit, aux raquettes et vélos, du moins pour le moment. Elle explique toutefois que dans le contexte de la pandémie, il y a saturation de l'utilisation des terrains de la SÉPAQ, ce qui complique un peu les choses. Mme Roy indique que la Ville continue de surveiller le dossier et que des suivis seront faits auprès de la SÉPAQ, après la pandémie, pour voir où les choses en seront.

M. Martin Dubé

- M. Dubé souhaite savoir s'il est prévu, dans les prochaines années, de rénover les modules de jeux du parc Desrochers.

Réponse : Mme Roy indique que oui : la Ville a un plan de rénovation des parcs et le parc Desrochers fait partie de ce plan. Elle précise que des améliorations importantes sont prévues au parc Desrochers, améliorations qui se feront par phases, car il y a différents éléments qui sont visés par ces rénovations.

Mme Sonia Pépin

- Mme Pépin demande s'il y a de nouveaux développements en ce qui a trait aux discussions avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet de prolongation et de construction de l'avenue de la Montagne.

Réponse : Mme Roy croit que les discussions entre le promoteur du projet et le Ministère sont toujours en cours et qu'une demande d'autorisation auprès du Ministère aurait été déposée par le promoteur. Mme Roy indique n'avoir eu aucune autre nouvelle à ce sujet.

- Mme Pépin souhaite connaître le nom de la firme qui conseille la Ville pour le projet de piste multifonctionnelle (au parc Harvey).

Réponse : Mme Roy précise qu'il n'est pas nécessairement question d'une piste multifonctionnelle. Elle explique qu'il s'agit plutôt d'une étude qui vise à analyser les aménagements possibles à cet endroit et à s'assurer que les différentes activités récréo-touristiques proposées puissent se dérouler en harmonie et dans le respect de la nature. Mme Roy indique que le nom de la firme pourra être transmis sans problème.

20-636

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT